





INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTÉ

Centre Hospitalier de Fougères

ZA de la Grande Marche - 6 rue Claude Bourgelat - 35133 JAVENE

 **IFSI**
02-99-17-70-94

 **IFAS / IFA / IFAES**
02-99-17-73-68

 **Finances / RH**
02-99-17-70-18

 secretariat@ifps-CHFougeres.bzh
Site internet : www.ifps-CHFougeres.bzh

PROJET DE FORMATION DE L'IFPS

2018-2024

Mis à jour Août 2023

Sommaire

| | |
|--|----|
| PREAMBULE..... | 4 |
| I. INTRODUCTION | 5 |
| II. LE CONTEXTE | 5 |
| 2.1. Le Pays de Fougères | 5 |
| 2.2. Offre de formation en Bretagne..... | 6 |
| III. LES MISSIONS DE L'IFPS..... | 7 |
| IV. ADMINISTRATION GENERALE DE L'IFPS | 8 |
| 4.1. Les responsabilités | 10 |
| 4.2. Les textes législatifs et réglementaires | 10 |
| V. LES AXES DE LA FORMATION..... | 11 |
| 5.1. 1er AXE : Décloisonner les professions sanitaires dès les formations initiales (infirmiers, aide soignants, ambulanciers) pour favoriser le développement de l'interdisciplinarité (<i>en lien avec l'axe II.A, chantier 2, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022</i>) | 12 |
| 5.2. 2ème Axe : Développer des actions de santé publique en partenariat avec les professionnels du Centre Hospitalier de Fougères et les autres professionnels du territoire de santé (<i>en lien avec la stratégie nationale de santé 2018/2022, Axe 1</i>) | 12 |
| 5.3. 3ème AXE : Développer la culture qualité et gestion des risques en lien avec la DSIRMT et la cellule qualité/gestion des risques du CH Fougères | 13 |
| 5.4. 4ème AXE : Développer la simulation en santé dans les TD, conformément aux préconisations de la HAS (<i>en lien avec l'axe II.A, chantier 3, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022</i>) | 13 |
| 5.5. 5ème Axe : Développer la formation continue des professionnels de santé (<i>en lien avec l'axe II.B, chantier 6, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022</i>) | 14 |
| 5.6. 6ème AXE : Développer la mobilité internationale des étudiants/élèves et formateurs | 14 |
| 5.7. 7ème AXE : Poursuivre les actions de communication interne et externe sur les activités de l'IFPS (<i>en lien avec l'axe II.C, chantier 9, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022</i>) | 15 |
| VI. LA POLITIQUE DE FORMATION..... | 15 |
| 6.1. Principes pédagogiques..... | 15 |
| 6.1.1. La posture pédagogique | 16 |
| 6.1.2. La posture réflexive | 16 |
| 6.2. Le profil attendu des futurs professionnels | 17 |
| 6.3. Les valeurs qui sous tendent le projet..... | 17 |

| | | |
|--------|--|----|
| VII. | LE DISPOSITIF DE FORMATION | 17 |
| 7.1. | Les compétences attendues..... | 17 |
| 7.1.1. | Les compétences infirmières..... | 18 |
| 7.1.2. | Les compétences aide –soignant(e) | 19 |
| 7.1.3. | Les compétences ambulancier | 19 |
| 7.2. | Formation clinique en stage | 20 |
| 7.2.1. | Les stages..... | 20 |
| 7.2.2. | L’analyse de sa pratique professionnelle (APP) | 21 |
| 7.3. | Le suivi pédagogique de l’étudiant/élève | 22 |
| 7.4. | Bilan des formations..... | 22 |
| VIII. | SUIVI DES INDICATEURS QUALITE | 22 |
| IX. | CONCLUSION | 23 |
| | GLOSSAIRE | 24 |

PREAMBULE

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du CH de Fougères a accueilli les premiers étudiants en soins infirmiers en 1967 avec une promotion de 20 élèves.

L'Institut de Formation des Aides-soignants (IFAS) a suivi en 1969 avec 26 élèves.

L'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) est ouvert depuis Février 2008, avec une capacité de 30 places.

L'Institut de Formation des Accompagnants éducatif et social (IFAES) est ouvert depuis Mars 2020, avec une capacité de 20 places.

L'appellation Institut de Formation aux Professions de Santé (IFPS) de Fougères fait suite au regroupement de l'IFSI, l'IFAS et l'IFA depuis janvier 2018. En 2020, l'IFAES vient compléter l'offre de formation.

Le projet de formation de L'IFPS de Fougères s'inscrit dans la continuité des projets précédents en tenant compte de l'évolution du contexte réglementaire, des exigences des tutelles, ARS et Conseil Régional, et du cadre budgétaire de plus en plus contraint. Il vient en complément du projet d'établissement du CH Fougères et plus particulièrement du projet médical et soignant.

Depuis sa création, le projet de formation n'a cessé d'évoluer pour s'adapter aux évolutions sociétales et professionnelles. Il prend en compte les évolutions du système de santé en lien avec la loi HPST et avec la stratégie nationale de santé 2018-2022.

Le projet de formation à l'instar du projet de soins formalise l'engagement de l'IFPS en précisant les finalités et les moyens de chaque formation : il pose les fondements et les orientations des différentes formations en soins, décline les valeurs et conceptions, précise les outils qui en découlent, au regard d'un exercice professionnel évolutif, dans le respect des textes.

Il est élaboré sous la responsabilité de la direction de l'IFPS et mis en œuvre par l'équipe pédagogique.

Il est soumis pour avis à l'Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts (ICOGI) pour les infirmiers, au conseil technique pour les aides-soignants, les ambulanciers et les accompagnants éducatif et social.

Il a un caractère contractuel et fait l'objet d'évaluations et de réajustements.

Il s'articule avec le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2017-2022 adopté par le Conseil Régional de Bretagne lors de sa session du 12 octobre 2017.

Ce projet de formation a pour vocation de répondre à deux objectifs :

-outil pédagogique, il permet aux formateurs et enseignants extérieurs de prendre connaissance et d'appliquer la démarche établie en concertation auprès des étudiant.e.s et élèves.

-outil de communication, il est mis à disposition des instances et partenaires de l'Institut.

Après avoir situé l'Institut dans son environnement (contexte local et régional), le document s'applique à recouvrir l'ensemble des formations dispensées à l'Institut : IDE, AS, AES, Ambulanciers et auxiliaires ambulanciers. Il explicite les missions et l'organisation de l'IFPS et comporte :

- Les axes de la formation
- La politique de la formation et les principes pédagogiques en lien avec les métiers préparés : profil attendu, valeurs, finalités
- Le dispositif de formation, les compétences attendues et la formation en stage
- Le suivi des élèves et étudiant.e.s
- Les indicateurs d'évaluation et de suivi du projet.

Ce projet pédagogique fera l'objet d'une évaluation annuelle, afin de s'enrichir et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

I. INTRODUCTION

Dans un environnement sanitaire, social et économique en forte mutation, les questions d'adaptation des professionnels de santé prennent une acuité particulière. Plus que jamais la gestion des métiers et des compétences devient prépondérante.

Les professionnels de santé et du social doivent en effet s'inscrire dans une réflexion et un positionnement qui tiennent compte de l'adaptation nécessaire aux besoins en lien avec :

- les mouvements démographiques de la population et des professionnels de santé, les évolutions épidémiologiques, le développement des maladies chroniques et les crises sanitaires ;
- les disparités d'accès aux soins sur les territoires de santé et la fragilité de certaines catégories sociales ;
- l'indispensable interaction des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et libéraux pour répondre sur un mode coordonné et efficient aux nouveaux besoins de la population ;
- la raréfaction des ressources dans un contexte concurrentiel et la croissance de la consommation de biens médicaux liés à l'évolution des technologies ;
- la demande croissante de transparence et d'information des usagers et des tutelles, parfois associés à une médiatisation et une judiciarisation croissante.

Les acquisitions de compétences et la capacité des étudiant.e.s/élèves à s'adapter aux évolutions dans le respect d'un cadre éthique guident la réflexion.

II. LE CONTEXTE

2.1. Le Pays de Fougères

Avec 85468 habitants, le pays de Fougères totalise 8,3% de la population de l'Ille et Vilaine. A l'image de la Bretagne, la population a légèrement augmenté au cours des dernières années. Cette évolution est due aussi bien au solde naturel qu'au solde migratoire.

En 2013, le pays de Fougères regroupait 30.507 emplois. Le tissu économique du territoire est marqué par un poids important du secteur tertiaire (61%). Le pays de Fougères est le pays qui a connu la plus forte augmentation du nombre de recrutements entre 2009 et 2010 (+21%). Ceux-ci ont été favorables aux femmes et aux personnes de 55 ans et plus.¹



Le pays de Fougères accueille trois hôpitaux : un Centre Hospitalier à Fougères ainsi que deux hôpitaux locaux. L'ensemble de ces établissements permet d'assurer des activités de court séjour (médecine, chirurgie, gynécologie-obstétrique), de psychiatrie, de soins de suite et de réadaptation fonctionnelle et de soins de longue durée.²

L'offre de soins hospitalière à laquelle peuvent recourir les habitants ne se limite pas aux établissements implantés dans le pays : ils peuvent en effet également fréquenter les établissements hospitaliers du pays de Rennes, notamment ceux résidants au Sud-Ouest du Pays.

Ce sont les terrains de stage privilégiés de l'IFPS de Fougères.

Concernant l'adhésion de la population aux actions de prévention, l'ensemble des cantons du pays de Fougères présentait en 2007 des taux de participation à la campagne de dépistage organisé du cancer du sein inférieur aux taux observés dans le département et en Bretagne.

¹ Source INSEE

² Source Offre de Soins dans le Pays de Fougères

Par ailleurs on note en 2009 une faible implantation des professionnels de santé libéraux sur le pays de Fougères par rapport à la région Bretagne. Les médecins généralistes représentent 7,7% pour le pays de Fougères et 9,9% pour la Bretagne, les infirmiers libéraux représentent 7,1% pour le pays de Fougères et 12,4% pour la Bretagne.

Les cabinets d'infirmiers libéraux sont également des lieux de stage pour les ESI de l'IFPS.

2.2. Offre de formation en Bretagne

Les trois Instituts IFSI / IFAS / IFA de l'IFPS font partie d'un ensemble d'instituts agréés par le Conseil Régional de Bretagne et l'ARS (cf tableaux ci-dessous avec les chiffres de la rentrée de septembre 2021) afin d'assurer un maillage territorial harmonieux.

| 14 Instituts de Formation en Soins Infirmiers | |
|---|--|
| Institut | Capacité agréée 1 ^{ère} année |
| CÔTES D'ARMOR (22) | |
| • Centre Hospitalier Saint Briec | 90 |
| • Centre Hospitalier Dinan | 35 |
| • Centre Hospitalier Lannion | 50 |
| FINISTERE (29) | |
| • Centre Hospitalier Morlaix | 70 |
| • GIP Cornouaille Quimper | 105 |
| • CHR Cavale Blanche Brest | 110 |
| • Croix rouge Brest | 86 |
| ILLE ET VILAINE (35) | |
| • Centre Hospitalier Saint Malo | 50 |
| • Centre Hospitalier Fougères | 55 |
| • Centre Hospitalier Guillaume Rognier Rennes | 90 |
| • CHR Rennes | 150 |
| MORBIHAN (56) | |
| • Centre Hospitalier Vannes | 90 |
| • Centre Hospitalier Lorient | 105 |
| • Centre Hospitalier Pontivy | 90 |

| 5 Instituts de Formation d'Ambulanciers | |
|---|-----------------|
| Institut | Capacité agréée |
| CÔTES D'ARMOR (22) | |
| • Centre Hospitalier Saint Briec | 30 |
| FINISTERE (29) | |
| • Ordre de Malte Gouesnou-Brest | 88 |
| ILLE ET VILAINE (35) | |
| • Centre Hospitalier Fougères | 30 |
| • CHR Pontchaillou Rennes | 80 |
| MORBIHAN (56) | |
| • Centre Hospitalier Lorient | 40 |

| 29 Instituts de Formation d'Aides Soignants | |
|---|-----------------|
| Institut | Capacité agréée |
| CÔTES D'ARMOR (22) | |
| • Centre Hospitalier Saint Briec | 90 |
| • Lycée Jean Moulin Saint Briec | 35 |
| • Centre Hospitalier Dinan | 30 |
| • Centre Hospitalier Guingamp | 26 |
| • Centre Hospitalier Lannion | 30 |
| • Centre Hospitalier Paimpol | 30 |
| • Centre Hospitalier Tréguier | 26 |
| • IFAS Yffiniac | 28 |
| • IFAS Rostrenen | 15 |
| FINISTERE (29) | |
| • Centre Hospitalier Morlaix | 30 |
| • Centre Hospitalier Pont L'Abbé | 25 |
| • GIP Cornouaille Quimper | 70 |
| • Lycée Dupuy de Lôme Brest | 15 |
| • CHR Cavale Blanche Brest | 65 |
| • Croix Rouge Brest | 40 |
| • Lycée Sainte Elisabeth Douarnenez | 15 |
| • IFSO Landerneau | 35 |
| ILLE ET VILAINE (35) | |
| • Centre Hospitalier Saint Malo | 34 |
| • Centre Hospitalier Fougères | 48 |
| • Centre Hospitalier Redon | 30 |
| • Centre Hospitalier Guillaume Régnier Rennes | 40 |
| • CHR Pontchaillou Rennes | 105 |
| • Lycée Jeanne d'Arc Rennes | 17 |
| • IFSO Rennes | 40 |
| MORBIHAN (56) | |
| • Centre Hospitalier Vannes | 60 |
| • Centre Hospitalier Lorient | 50 |
| • Lycée Marie Le Franc Lorient | 30 |
| • Centre Hospitalier Pontivy | 30 |
| • Clinique Augustines Malestroit | 30 |

L'IFAES de l'IFPS fait partie d'un ensemble d'instituts agréés par le Conseil Régional de Bretagne et la DRJSCS afin d'assurer un maillage territorial harmonieux. Il est agréé pour une capacité de 30 élèves.

III. LES MISSIONS DE L'IFPS

L'IFPS de Fougères a pour missions :

- La formation initiale en soins infirmiers, aide soignants, accompagnants éducatif et social, ambulanciers et auxiliaires ambulanciers
- La formation continue dans le domaine des soins infirmiers
- Le soutien à la recherche et la gestion documentaire
- La promotion des formations et des métiers (informations dans les collèges, lycées...)

- La recherche de l'amélioration continue de la qualité des formations dispensées à l'IFPS et l'inscription dans une démarche d'assurance qualité (datadock pour le pôle emploi par exemple) et l'inscription dans la démarche de certification QUALIOPI.
- La participation aux différentes instances régionales qui attirent à la formation et à la professionnalisation.
- La participation des étudiant.e.s / élèves aux instances et aux projets de l'institut (Section de Vie Etudiante, représentation active dans les instances, etc...) et à la CSIRMT du CH Fougères
- Le développement des actions de coopération avec les établissements de santé, les réseaux de soins, et autres structures de formation ; (développement d'actions de santé publique notamment)
- Le développement des stages à l'international (Erasmus +, B Mouve) pour la découverte d'autres milieux professionnels et le renforcement des capacités linguistiques des étudiant.e.s / élèves
- La mise en place d'actions communes avec l'établissement support de l'IFPS et du GHT (épreuves de sélection, ateliers de simulation, etc.)
- Le développement de la communication interne et externe (site internet notamment)

IV. ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'IFPS

Le Centre Hospitalier de Fougères, établissement public de santé, est l'organisme gestionnaire de l'IFPS comprenant :

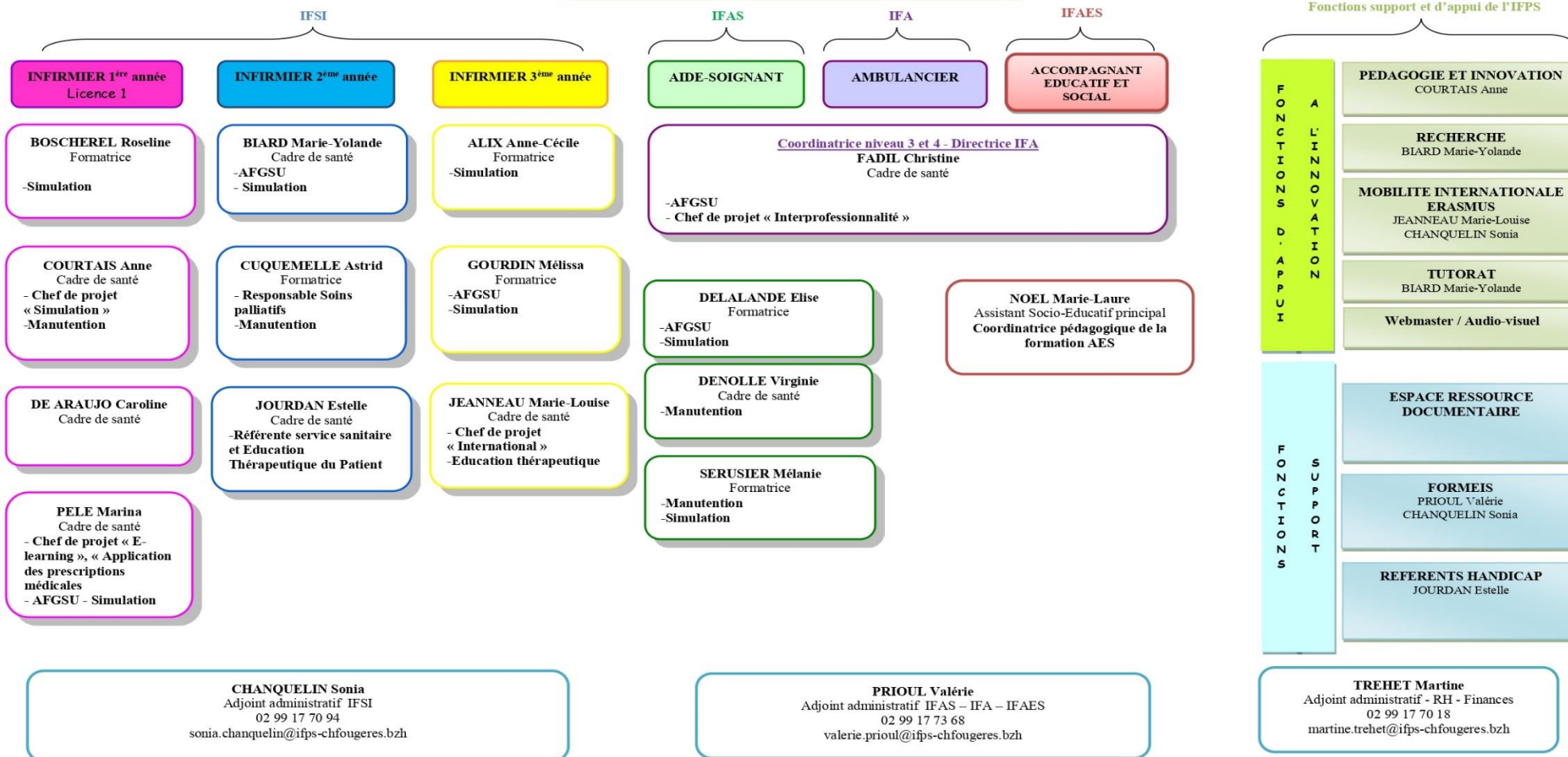
- 1 IFSI agréé pour 3 promotions de 60 étudiant.e.s en soins infirmiers (hors redoublants, hors réintégrations et hors dispenses de formation),
- 1 IFAS pour 1 promotion de 55 élèves aides-soignants (hors VAE, passerelles et redoublants),
- 1 IFA pour 32 élèves ambulanciers sur 2 promotions/an de 16 élèves ambulanciers (hors VAE, passerelles et redoublants) et pour la formation de 30 élèves auxiliaires ambulanciers, répartis sur 2 sessions de formations/an de 70 heures + 21 heures d'AFGSU chacune,
- 1 IFAES pour 30 élèves.

L'IFPS est dirigé (cf . Organigramme ci-dessous) par la coordonnatrice générale des Instituts de Formation du GHT Haute Bretagne formation initiale (Pôle de Formation des Professionnels de Santé du CHU de Rennes et IFPS du CH de Fougères), le responsable de l'IFPS-adjoint à la direction assisté par la directrice de l'IFA.

L'équipe pédagogique, administrative et logistique est composée de 15 formateurs, 3 agents administratifs, 1 documentaliste et 1 agent de service hôtelier.

Madame BOISSART Marielle,
Directrice des Soins
Cordonnatrice Générale du GHT Haute Bretagne Formation Initiale
(PFPS du CHU de Rennes et de l'IFPS du CH de Fougères),
Directrice de l'IFSI du CH de Fougères
Cordonnatrice Paramédicale de la recherche en soins infirmiers,
de rééducation et médico-techniques au CHU

Monsieur DUGOT Michel
Responsable de l'IFPS, Adjoint à la Direction
Directeur de l'IFAS et de l'IFAES



4.1. Les responsabilités

La coordonnatrice générale des instituts du GHT Haute Bretagne (Directrice de l'IFSI du CH de Fougères) est responsable :

- de la conception du projet de formation de l'IFPS
- de l'organisation de la formation initiale et continue
- de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique et l'encadrement en stage
- du contrôle des études
- de la recherche en soins infirmiers
- du suivi du partenariat avec l'université
- du fonctionnement général de l'IFPS, incluant la gestion administrative, des ressources humaines et financière
- de l'animation et l'encadrement de l'équipe de formateurs et administrative
- de l'organisation des épreuves et des jurys de sélection
- de l'établissement des listes de classement d'admission
- de la commission d'attribution des crédits de formation (CAC) pour l'IFSI
- des autres instances liées aux fonctionnements des instituts
- du respect de la réglementation en vigueur
- de l'équilibre des exercices budgétaires
- de l'analyse des recours effectué par les étudiants/élèves

Le responsable de l'IFPS-adjoint à la direction, Directeur de l'IFAS et l'IFAES placé sous l'autorité hiérarchique de la coordonnatrice générale des instituts du GHT Haute Bretagne, est responsable :

- du contrôle des études
- de valider les activités pédagogiques
- l'interlocuteur du CH de Fougères et du GHT
- de superviser l'ensemble des projets de développement de l'IFPS

Il est l'interlocuteur du CH de Fougères et du GHT.

Il est en posture de diriger l'IFPS.

La directrice de l'IFA, placée sous l'autorité hiérarchique de la coordonnatrice générale des instituts du GHT Haute Bretagne et du responsable de l'IFPS-adjoint à la direction, est responsable :

- de la conception du projet pédagogique de l'IFA
- de l'organisation de la formation initiale et continue et de la formation auxiliaire ambulancier
- de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique
- du contrôle des études
- de la recherche d'intérêt professionnel
- de la coordination des niveaux 3 et 4.

4.2. Les textes législatifs et réglementaires

- Arrêté du 21 Avril 2007, modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux.
- Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.

- Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié, notamment par les arrêtés des 26 septembre 2014 et 18 mai 2017 relatifs au Diplôme d'Etat d'Infirmier.
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 11 avril 2022, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation d'auxiliaire ambulancier.
- Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'ÉTAT D4accompagnant éducatif et social.

V. LES AXES DE LA FORMATION

Le projet de formation de l'IFPS s'articule autour de 7 grands axes, dont certains sont en lien direct avec le schéma régional des formations sanitaires et sociales et d'autres avec la stratégie nationale de santé 2018-2022.

- **1^{er} AXE** : Décloisonner les professions sanitaires, sociales et médico-sociales dès les formations initiales (infirmiers, aide soignants, accompagnant éducatif et social, ambulanciers) pour favoriser le développement de l'interprofessionnalité *(en lien avec l'axe II.A, chantier 2, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022)*
- **2^{ème} AXE** : Développer des actions de santé publique en partenariat avec les professionnels du Centre Hospitalier de Fougères et les autres professionnels du territoire de santé *(en lien avec la stratégie nationale de santé 2018-2022, axe I)*
- **3^{ème} AXE** : Développer la culture qualité et gestion des risques, en lien avec la Direction des Soins et la cellule qualité/gestion des risques du CH de Fougères
- **4^{ème} AXE** : Développer la simulation en santé et en accompagnement médico-social dans les TD, conformément aux préconisations de la HAS *(en lien avec l'axe II.A, chantier 3, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022)*
- **5^{ème} AXE** : Développer la formation continue des professionnels de santé *(en lien avec l'axe II.B, chantier 6, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022)*
- **6^{ème} AXE** : Développer la mobilité internationale des étudiants/élèves et formateurs
- **7^{ème} AXE** : Poursuivre les actions de communication interne et externe sur les activités de l'IFPS *(en lien avec l'axe II.C, chantier 9, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022)*

5.1. 1er AXE : Décloisonner les professions sanitaires, sociales et médico-sociales dès les formations initiales (infirmiers, aide soignants, accompagnants éducatif et social, ambulanciers) pour favoriser le développement de l'interdisciplinarité (en lien avec l'axe II.A, chantier 2, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022)

Objectif: Poursuivre le développement de cet axe initié depuis 2013 par la directrice de l'IFPS de Fougères, pour permettre une meilleure connaissance de ces 4 professions entre elles, afin de permettre une meilleure collaboration future

Moyens mis en œuvre :

- Mutualisation de certains enseignements fondamentaux pendant la 1^e année de formation ESI + EAS + EAES +/- AMBU pour les rentrées de septembre (cours magistraux, TD) sur les compétences et modules communs :
 - o Hygiène, sécurité, manutention, AFGSU, secret et discrétion professionnelle, les différentes chartes des patients, relation communication, gestion des risques...
- Transversalité des enseignements pour les formateurs IDE toutes années confondues, AS, AES et ambulanciers, en fonction de leurs expériences et compétences.
- Développement pour EAES, EAS et ESI 1^e année, de TD partagés sur des thématiques communes : soins de confort et de bien-être, hygiène et sécurité...
- Pour les ESI 2^e et 3^e année mise en place du module encadrement en stage et du module interprofessionnalité, avec les élèves AS, AES, Ambus et ESI 1^e année

En lien avec le décloisonnement des formations initiales, Le Conseil de Vie Etudiante (CVE) associe à Fougères, les délégués des 3 promotions en soins infirmiers, aide soignants, ambulanciers, accompagnant éducatif et social, la documentaliste, des représentants des formateurs et des secrétaires élus par leurs pairs.

Il se réunit au moins une fois par an et en moyenne 2 fois par an. C'est un organe consultatif. Il est présidé par la Coordinatrice générale des instituts du GHT haute Bretagne.

Toute question en lien avec la vie étudiante au sein des Instituts de Formation peut être évoquée dans cette instance. Ces réunions permettent d'échanger avec les étudiants/élèves, de les informer des changements éventuels au sein de l'IFPS, d'être à leur écoute et prendre en compte leurs suggestions.

Le retour en est fait aux étudiants/élèves par l'intermédiaire des représentants de promotion.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu écrit consultable auprès de la directrice de l'IFSI ou du secrétariat.

5.2.2ème Axe : Développer des actions de santé publique en partenariat avec les professionnels du Centre Hospitalier de Fougères et les autres professionnels du territoire de santé (en lien avec la stratégie nationale de santé 2018/2022, Axe 1)

Objectif: Permettre aux étudiants/élèves de participer sous la responsabilité des formateurs et des professionnels, à des actions de dépistage ou de prévention en santé publique en prolongement des programmes de formation.

Moyens mis en œuvre :

- En lien avec les enseignements de santé publique, mise en place dès la 2^{ème} année d'actions de prévention à la santé en partenariat avec le CH Fougères et participation à d'autres actions mises en place par les acteurs locaux sur le bassin de vie de Fougères :
 - journée hygiène des mains, journée/hôpital sans tabac pour les ESI et EAS
 - dépistage du diabète, des maladies rénales, enquête sur la contraception des jeunes...pour les ESI
- Formation à l'ETP au 1^{er} semestre 2018 d'une formatrice
- Dès la rentrée 2018, mise en place de l'enseignement de 40H à l'éducation thérapeutique pour les ESI 2^e année, avec remise d'attestation en fin de formation, si validation

5.3. 3^{ème} AXE : Développer la culture qualité et gestion des risques en lien avec la DSIRMT et la cellule qualité/gestion des risques du CH Fougères

Objectif: Sensibiliser en amont les futurs professionnels à ces problématiques en lien avec leur futur exercice professionnel et avec la certification des établissements de santé

Moyens mis en œuvre :

- A partir de fiches d'évènements indésirables fournies par le CH Fougères, anonymisées et sélectionnées selon leur thématique, faire travailler les étudiants/élèves à partir de situations réelles rencontrées dans les UF (identito vigilance, fugue, suicide, chutes ...)
- Participation des étudiants infirmiers, notamment 3^e et 2^e années, à des CREX sur les erreurs médicamenteuses
- Poursuite des actions d'audits qualité au CH (audit de dossier, droit des patients...) pour les ESI 2^e et 3^e années conformément au référentiel infirmier
- Maintien des évaluations formatives et normatives sur les thérapeutiques, particulièrement sur les contrôles de doses et de débit pour les étudiants infirmiers dès la 1^{ère} année et tout au long des trois ans, avec une graduation progressive des attendus
- Développement de la pratique réflexive et l'analyse des pratiques professionnelles (APP) à partir de situations rencontrées sur les différents terrains de stage
- Mise en liens avec la théorie enseignée, les guides de bonnes pratiques, la législation, les référentiels métiers et de certification...
- Mise en place des outils ludiques d'amélioration des pratiques professionnels (ateliers de simulation, chambre des erreurs...)

5.4. 4^{ème} AXE : Développer la simulation en santé et en accompagnement médico-social dans les TD, conformément aux préconisations de la HAS (en lien avec l'axe II.A, chantier 3, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022)

Objectif: Favoriser l'apprentissage des gestes techniques par la simulation en santé et accompagnement médico-social prioritairement pour les étudiant.e.s en soins infirmiers, mais également pour les élèves aide soignants, accompagnants éducatif et social, et ambulanciers

Moyens mis en œuvre :

- TD avec utilisation en groupe des mannequins moyenne fidélité, sur des scénarii construits par les formateurs en lien avec les pratiques professionnelles
- Participation sur certains scénarii de binômes étudiants infirmiers / élèves aide-soignant / élèves accompagnant éducatif et social (toilette, manutention...)
- Poursuite de la formation en simulation des formateurs intervenants en transversalité
- Partage de scénarii avec les autres IFSI et IFAS bretons, notamment dans le cadre du GCS IFSI et du GHT

5.5. 5ème Axe : Développer la formation continue des professionnels de santé (en lien avec l'axe II.B, chantier 6, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022)

Objectif: Permettre aux professionnels de « terrain » de s'impliquer dans la formation des futurs « pairs » en assurant des enseignements ou des activités en lien avec leurs pratiques professionnelles, notamment en étant tuteur de stage

Moyens mis en œuvre :

- En lien avec la DSIRMT, permettre aux professionnels de terrain compétents et impliqués de s'engager dans des actions d'enseignements, de participation à des jurys de sélection dans les Instituts de formation, et à des actions de tutorat sur les lieux de stage
- Poursuite des formations au tutorat infirmier et aide-soignant pour les professionnels accueillants des étudiants/ élèves de l'IFPS de Fougères (aide au remplissage du port folio, du rapport de stage, rédaction de rapport circonstancié...)
- Programmation d'actions de formation continue sur l'IFSI (ateliers de simulation, APP, tutorat IDE et AS...) à destination des professionnels de santé para médicaux, hospitaliers, libéraux et du secteur médico-social, accueillants des étudiants/ élèves en stage (mise en place d'un calendrier annuel)
- Développement de la politique impulsée à l'IFPS en 2013, permettant aux cadres de santé formateurs de réintégrer des unités de soins de façon (permanente) ou ponctuelle 1 à 2 semaines /an, pour actualiser leurs connaissances afin d'adapter leurs enseignements en lien avec l'évolution des techniques et des pratiques professionnelles

5.6. 6ème AXE : Développer la mobilité internationale des étudiants/élèves et formateurs

Objectifs : Appréhender de nouvelles organisations et de nouveaux modes d'apprentissages au niveau des systèmes de santé européen et internationaux pour enrichir leurs pratiques et renforcer les compétences des futurs professionnels de santé tout en développant l'inter culturalité Favoriser l'apprentissage de langues étrangères, notamment l'anglais.

Moyens mis en œuvre :

- Charte ERASMUS +, maintien de la validation de stages à l'étranger (si encadrement adapté et d'acquisitions de compétences transférables en France)
- Communication systématique faite par les étudiants partis en stage à l'étranger, auprès des formateurs et de leurs collègues de promotion sous forme de rapport d'étonnement imagé
- Participation aux échanges internationaux initiés par le Conseil Régional de Bretagne

Stages déjà ouverts

Belgique : CHU de Liège, Vietnam : Hôpital de Long Thanh, Cambodge : Hôpital Kmer à Phnom Pen

5.7. 7ème AXE : Poursuivre les actions de communication interne et externe sur les activités de l'IFPS (en lien avec l'axe II.C, chantier 9, du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2022)

Objectif : Faire connaître sur le CH de Fougères et sur le territoire les activités de l'IFPS

Moyens mis en œuvre :

- Invitation systématique de la presse lors des remises de diplômes, lors des rentrées scolaires et universitaires (Ouest France et la Chronique) et tous autres événements
- Organisation de journées portes ouvertes
- Actualisation du site web de l'IFPS
- Participation des formateurs aux journées d'information dans les lycées et collèges environnants (environ 6 à 8 fois/an)
- Envoi de mails aux différents partenaires pour les informer des actions mises en place
- Sollicitation de différents professionnels (hospitaliers, universitaires, éducation nationale, libéraux...) pour les jurys de sélection ...
- Travail en partenariat avec la mission locale du pays de Fougères, les cabinets d'IDE libéraux, les structures médico-sociales, les EHPAD...
- Participation aux réunions locales avec la sous-préfecture, Fougères agglomération, Conseil Régional...

VI. LA POLITIQUE DE FORMATION

L'organisation mise en place en fonction des différents référentiels de formation (IDE, AS, AES, AMBU) prévoit une gradation dans les apprentissages proposés, tant au niveau théorique qu'en stage.

Des objectifs pédagogiques spécifiques sont présentés aux étudiant.e.s infirmiers en début de chaque année de formation (1^e, 2^e, 3^e année), ainsi que le règlement intérieur de l'IFPS et la charte informatique. Les documents sont mis à disposition des étudiants sur le site internet de l'institut.

Le livret d'accueil, le projet pédagogique, le règlement intérieur et la charte informatique sont présentés en début de formation aux élèves aide – soignants, accompagnants éducatif et social, et ambulanciers. Les documents sont mis à la disposition des élèves sur le site internet de l'institut.

6.1. Principes pédagogiques

Les formations sont articulées autour du développement des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier choisi.

Les référentiels de formation mettent en place une alternance entre l'acquisition de connaissances théoriques et savoir-faire avec leur mobilisation dans des situations de soins ou professionnelles.

Pour ce faire les enseignements théoriques et pratiques s'appuient sur la maîtrise des concepts de base, la pratique régulière de l'analyse des situations rencontrées.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux apprenants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « *comprendre* », l'étudiant/élève acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « *agir* », l'étudiant/élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « *transférer* », l'étudiant/élève conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Les référentiels de formation sont organisés pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.

Le parcours de formation y compris pour les élèves AS, AES et AMBU en cursus discontinu, tient compte de la progression de chaque étudiant/élève, dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'apprenant qui construit son cheminement vers la professionnalisation. Dans la mesure du possible, les élèves en cursus discontinu sont intégrés dans la formation cursus complet.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances.

Pour les étudiant.e.s infirmiers, les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs dits contributifs et constitutifs des compétences infirmières autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio. Elles font une place à l'enseignement des sciences et des techniques infirmières.

6.1.1. La posture pédagogique

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant/élève grâce aux cours magistraux, aux cours universitaires numérisés pour les ESI, aux travaux de groupe, aux travaux de recherches, aux activités faites en ateliers de simulation et à l'analyse de situations ou d'activités professionnelles.

L'exercice de prise de parole en groupe et l'exposé de travaux participent aux partages des connaissances et à la construction de l'identité professionnelle.

La diversité des situations travaillées à l'oral, à l'écrit, en jeux de rôle, en simulation, en ateliers AFGSU et manutention permet d'intégrer de nouveaux savoirs, de s'adapter à de nouvelles situations, de transférer les acquis lors de stages et d'anticiper l'exercice professionnel futur.

L'équipe pédagogique privilégie **l'interprofessionnalité** sur certains enseignements, pour développer des stratégies qui aident l'étudiant/élève dans ses apprentissages en milieu professionnel. Elle aide à l'acquisition des connaissances, des compétences. Elle permet à l'étudiant/élève d'affiner son observation, son analyse de la pratique ainsi que son raisonnement afin de se projeter plus facilement dans un contexte professionnel et pluri disciplinaire. Elle permet de favoriser la connaissance de chaque métier par des travaux et enseignements communs.

6.1.2. La posture réflexive³

³ Définition : la posture réflexive commence lorsque la pensée prend l'action et la manière de la conduire comme objet de réflexion (Philippe PERRENOUD – 2007)

L'entraînement réflexif est particulièrement développé au cours de la formation permettant aux étudiants/élèves de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.

Cette posture consiste non seulement à positionner des TD ou TP dans la formation, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisées pour en dégager des principes transposables.

Ainsi sont nommés et valorisés les principes de l'action, les références scientifiques, les schèmes d'organisation, ... et tout ce qui contribue à fixer les savoirs et les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres travaux.

6.2. Le profil attendu des futurs professionnels

Le professionnel infirmier, aide-soignant, accompagnant éducatif et social ou ambulancier est amené à exercer dans tous les secteurs d'activité en s'inscrivant dans une dynamique d'évaluation de ses pratiques et une perspective de recherche et de développement professionnel continu (DPC).

Il construit ainsi, dans un contexte varié et pluri professionnel, des réponses propres à des situations à partir de savoirs, de savoir-faire, de qualités humaines et de comportements autonomes et responsables. Il prend en compte les trois dimensions des soins : préventif, curatif et palliatif à tous les âges de la vie. De pouvoir répondre aux besoins d'une société inclusive pour les élèves inscrits dans un cursus d'accompagnement éducatif et social.

La finalité des formations est la mise sur le marché de l'emploi, de professionnels fiables, capables d'exercer « sans risques » pour les usagers du système de soins, social et médico-social, avec conscience professionnelle, dans le respect de la déontologie, des bonnes pratiques et des textes en vigueur.

Les savoir-faire (soins techniques, activités techniques, application des protocoles, procédures...) sont réalisés de manière fiable et pérenne.

Les qualités relationnelles et organisationnelles sont primordiales.

6.3. Les valeurs qui sous-tendent le projet

L'équipe pédagogique et administrative s'appuie sur des valeurs humanistes et professionnelles qui sont déclinées tout au long du processus de formation : respect, bienveillance, écoute, non-discrimination, honnêteté, discrétion, responsabilité...

VII. LE DISPOSITIF DE FORMATION

7.1. Les compétences attendues

Ce sont les compétences à acquérir au terme de la formation en vue de l'exercice professionnel.

L'objectif de la formation est de professionnaliser le parcours de l'étudiant/élève, afin de l'amener à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire capable d'analyser toute

situation de santé / sociale / médico-sociale, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de ses compétences et de mener des interventions seules et en équipe pluri professionnelle.

Pour ce faire, le futur professionnel doit apprendre à :

- Garder la bonne distance professionnelle
- Se projeter dans un avenir professionnel parfois incertain
- Maintenir sa capacité critique (pas uniquement au sens négatif du terme) et de questionnement
- Développer une éthique professionnelle pour prendre des décisions éclairées
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et/ou seul
- Agir en autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction
- Intégrer des nouveaux savoirs
- S'adapter aux imprévus et situations variées
- Reconnaître ses émotions (positives et négatives) et savoir les analyser

Il s'agit donc de développer chez les professionnels en devenir les capacités suivantes :

- La prise de responsabilité, le sens des réalités
- La curiosité, le questionnement
- Le dynamisme, la réactivité
- La logique, le pragmatisme, le bon sens, le discernement
- La réflexion dans la complexité
- L'écoute attentive
- La remise en cause adaptée (pour soi-même et pour autrui)
- La prise d'initiative à bon escient
- L'esprit de recherche
- Le respect des autres et du secret professionnel
- La créativité
- Le respect des biens collectifs (matériel et locaux)
- L'efficience
- ...

7.1.1. Les compétences infirmières

Les interventions soignantes, notamment infirmières, s'inscrivent dans une approche holistique de la personne soignée dans le champ des soins de santé préventifs, éducatifs, curatifs et palliatifs au niveau individuel et collectif, dans le respect des droits et de la dignité des personnes.

Le référentiel de formation cible 10 compétences à acquérir :

5 Compétences spécifiques :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

5 compétences transverses et transférables :

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

7.1.2. Les compétences aide-soignant(e)

Les interventions des aides-soignantes s'inscrivent également dans une approche holistique de la personne soignée dans le champ des soins de santé préventifs, éducatifs, curatifs et palliatifs au niveau individuel et collectif, dans le respect des droits et de la dignité des personnes.

Le référentiel de formation cible 11 compétences à acquérir :

11 Compétences attendues :

- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités Apprécier l'état clinique d'une personne
- Identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
- Observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
- Collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
- Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
- Accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
- Accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
- Entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- Transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
- Organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

7.1.3. Les compétences ambulancier

Le référentiel de formation cible 11 compétences à acquérir :

11 Compétences attendues :

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
- Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
- Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
- Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
- Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient

- Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité
- Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels
- Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

7.1.4. Les compétences accompagnant éducatif et social

Le référentiel de formation cible 5 blocs de compétences à acquérir :

5 blocs de compétences attendues :

- Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

7.2. Formation clinique en stage

Lieux de professionnalisation, les stages sont agréés par la coordinatrice de l'IFPS, en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux apprenants, en France comme à l'étranger.

Des conventions triparties sont signées avant chaque départ en stage (IFPS, lieu de stage, étudiant/élève).

Chaque élève AS et AMBU bénéficie d'au moins un encadrement en stage par année et par formation. Chaque élève Accompagnant éducatif et social bénéficie d'au moins deux encadrements en stage par année de formation. Chaque ESI bénéficie d'un encadrement par semestre. Si besoin des encadrements supplémentaires peuvent être programmés par les formateurs référents du suivi pédagogique.

A chaque retour de stage, des bilans oraux sont faits en groupe restreint avec les formateurs. rices référents d'année ou de formation et participent à l'évaluation des lieux de stages.

7.2.1. Les stages

Etudiant.e.s infirmiers :

Les stages ont une durée de 60 semaines soit 2100 heures pour les 3 ans, sur la base de 35 heures par semaine.

Durée de stages pour la première année : 15 semaines, soit 5 semaines au semestre 1 et 10 semaines au semestre 2 en une ou deux périodes qui peuvent s'effectuer sur deux lieux de stage différents.

Durée des stages pour la deuxième année : 20 semaines, soit 10 semaines à chacun des semestres 3 et 4, en une ou deux périodes qui peuvent s'effectuer sur deux lieux de stage différents.

Durée des stages pour la 3^{ème} année : 25 semaines soit 10 semaines au semestre 5 et 15 semaines au semestre 6, répartis en 1 stage de 5 semaines de projet professionnel et un stage de 10 semaines.

Quatre types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de « familles de situations », c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :

- 1 → Soins de courte durée (MCO)
- 2 → Soins en santé mentale et en psychiatrie
- 3 → Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- 4 → Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

Tout stage non validé par la CAC sera refait sur un autre lieu de stage.

Élèves aide soignants :

Arrêté du 10 juin 2021, les stages ont une durée de 770 heures (22 semaines) pour l'année de formation, soit 4 stages de 4 semaines pour un élève en cursus complet.

Pour les élèves en cursus discontinu, les stages sont effectués en lien avec le module à valider.

Élèves ambulanciers :

Les stages ont une durée de 7 semaines soit 245 heures pour l'année de formation, sur la base de 35 heures par semaine, soit 3 stages :

- 1 stage en structure SCD, SLD, SSR, EHPAD, psychiatrie et santé mentale Adulte / Enfant de 105 heures
- 1 stage en médecine d'urgence Adulte / Enfant : Service des urgences / SAMU-SMUR de 70 heures
- 1 stage en entreprise de transport sanitaire de 70 heures

Élèves accompagnants éducatif et social :

Les stages ont une durée de 24 semaines, soit 840 heures. Afin de permettre à l'élève d'avoir un panel professionnalisant le plus large possible, il a été fait le choix institutionnel de répartir sur trois stages distincts dont un au moins de 245 heures (7 semaines) couvrant les 5 blocs de compétences.

7.2.2. L'analyse de sa pratique professionnelle (APP)

Il est demandé à chaque étudiant.e en soins infirmiers, dès la première année, d'effectuer 2 analyses de sa pratique professionnelle par semestre de formation (une vue en stage avec le formateur référent et une autre travaillée en groupe à l'IFSI au retour de stage) et d'en assurer la traçabilité dans son portfolio.

Il est également demandé aux élèves aides-soignants, accompagnants éducatif et social, et ambulanciers de faire au moins 1 analyse de leur pratique professionnelle qui sera étudiée avec le formateur référent de formation.

Cette action s'inscrit naturellement dans le cursus de formation initiale et prépare en outre les futurs professionnels à la logique du DPC.

La réflexivité qui leur est demandée participe au développement des compétences, quelle que soit la profession dont ils relèvent.

La mobilisation des apports cognitifs et l'évaluation des pratiques à partir de situations rencontrées en stage, permet une appropriation des bonnes pratiques.

7.3. Le suivi pédagogique de l'étudiant.e/élève

Afin d'atteindre les objectifs fixés et vérifier les compétences acquises, des suivis pédagogiques obligatoires sont programmés par année et par formation. Les suivis pédagogiques sont assurés par l'ensemble des formateurs permanents, selon leur formation d'affectation (IFSI/IFAS/IFAES/IFA) et parfois en transversalité, soit des groupes de 18 à 22 étudiant(e)s ou élèves/formateur.

Un entretien individuel par semestre permet de :

- Faire le bilan des acquisitions théoriques et pratiques
- Proposer la validation (ou non) des stages
- Interroger le vécu de l'étudiante (e)/élève
- Envisager des mesures de réajustement le cas échéant
- Préparer la présentation du dossier de l'étudiant en CAC pour les étudiant.e.s EN SOINS infirmiers et en commission pédagogique pour les élèves accompagnants éducatif et social.

Si besoin, d'autres entretiens peuvent être programmés à la demande des formateurs ou des étudiant.e.s/élèves eux-mêmes.

7.4. Bilan des formations

Toutes les modalités d'évaluation théoriques et cliniques, formatives et normatives sont portées à la connaissance des étudiant.e.s/élèves en début de chaque année de formation.

À la fin de chaque formation (Infirmier, Aide-soignant, Accompagnant éducatif et social, Ambulancier et Auxiliaire ambulancier), une fiche d'évaluation théorique et clinique de la formation est remplie par chaque étudiant.e/élève, et est remise ensuite à la directrice de l'IFPS pour réajustement si besoin du dispositif pédagogique avec l'équipe enseignante avant la rentrée suivante.

Des rencontres de retour d'expérience, 3 mois environ après la première prise de poste, sont proposées depuis 3 ans aux nouveaux diplômés et leurs remarques sont prises en compte pour ajuster le dispositif de formation.

L'équipe pédagogique fait également son bilan en fin d'année universitaire avec l'université pour les enseignements numériques, et au sein de l'IFPS. Ces bilans servent de base à la préparation de l'année suivante.

VIII. SUIVI DES INDICATEURS QUALITÉ

Suivi du dispositif d'évaluation à travers des indicateurs types :

Par formation

Nombre de revalidations de chaque UE, modules ou DC

Nombre de stages non validés (avec ou sans rapport joint)

Nombre de rapport circonstancié/année/formation

Nombre de redoublants

Nombre d'arrêt de formation / Suivi absentéisme (maladie, maternité, Accident d'exposition au sang ou liquide biologique, accident de circulation...)

Pour les étudiant.e.s en soins infirmiers, un suivi spécifique est assuré depuis 2014 par un formateur référent dès la 1^{ère} année de formation en soins infirmiers, sur les calculs de doses et débits.

IX. CONCLUSION

Ce projet de formation a vocation à évoluer afin d'être en phase avec les enjeux de santé, social et médico-social nationaux et territoriaux ainsi que les attendus du monde professionnel. Il s'enrichira également avec l'évolution des enseignements et des technologies d'enseignement.

Sa finalité reste cependant la mise sur le marché du travail de professionnels compétents, fiables, autonomes et réflexifs, capable de travailler en équipe pluridisciplinaire au profit des patients et des usagers pris en charge.

GLOSSAIRE

| | |
|----------|--|
| AES | Accompagnant Éducatif et social |
| AFGSU | Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences |
| AMBU | Ambulancier |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| AS | Aide-soignant |
| CAC | Commission d'Attribution des Crédits européens |
| CD | Conseil de Discipline |
| CH | Centre Hospitalier |
| CM | Cours Magistraux |
| CP | Conseil Pédagogique |
| CREX | Comité de Retour d'Expérience |
| CSIRMT | Commission de Soins infirmiers Rééducation et Médico Technique |
| CT | Conseil Technique |
| CVE | Conseil de la Vie Etudiante |
| DPC | Développement Professionnel Continu |
| DSIRMT | Direction des Soins Infirmiers Rééducation et Médico Technique |
| EAS | Elèves aide-soignant |
| EHPAD | Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes |
| ESI | Etudiants en soins infirmiers |
| ETP | Education Thérapeutique du Patient |
| GCS | Groupement de Coopération Sanitaire |
| GHT | Groupements Hospitaliers de Territoire |
| HAS | Haute Autorité de Santé |
| Loi HPST | Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires |
| IDE | Infirmier |
| IFA | Institut de Formation des Ambulanciers |
| IFAS | Institut de Formation des Aides-Soignants |
| IFPS | Institut de Formation aux Professions de Santé |
| IFSI | Institut de Formation en Soins Infirmiers |
| MCO | Médecine Chirurgie Obstétrique |
| ORS | Observatoire Régional de la Santé |
| TD | Travaux Dirigés |
| TP | Travaux Pratiques |
| UF | Unité Fonctionnelle |
| VAE | Validation des Acquis d'Expérience |